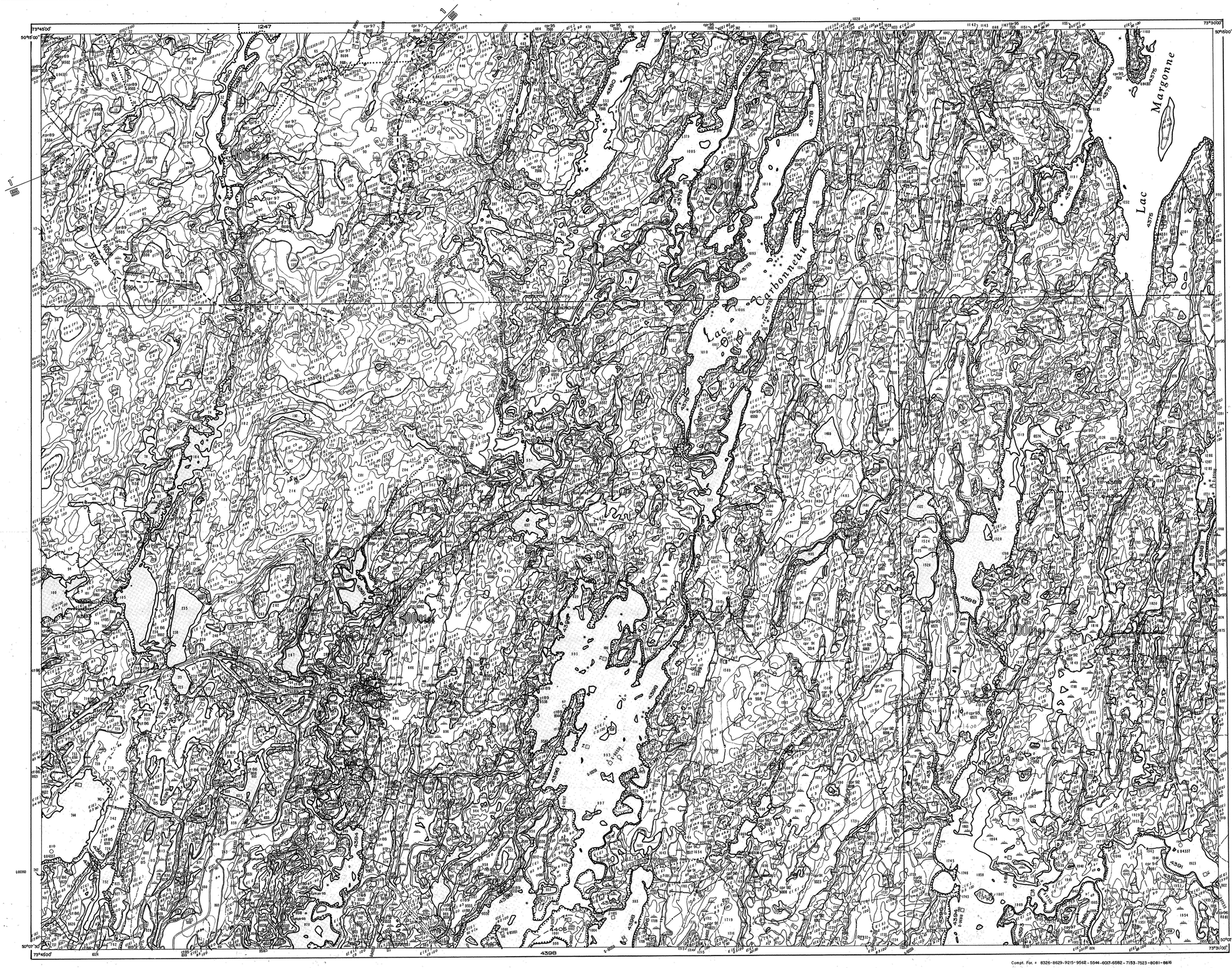

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— secondaire
— tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église, École, Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— bassin secondaire
— bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe avec réserves de semenciers
Coupe à diamètre limite commercial
Coupe à diamètre limite
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir
Coupe progressive
Brûlage dirigé (dégagement à plat)
Plantation à racines nues
Plantation en récipients
Plantation de boutures
Ensemencement
Enlèvée commerciale
Récolte due à la lisière boisée (écotone lisière)

N.B. Les interventions inclusées aux perturbations et non origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— à sapin et/ou épinette blanche
— à épinette noire et/ou épinette rouge
— à pin blanc et/ou pin rouge
— à pin rouge
— à pin gris
— à thuya (cèdre)
— à mélèze
— (plantation)
Pessière
— (épinette noire et/ou épin. rouge occupent plus de 75% de la portie résineux)
— à thuya (cèdre)
— à pruche
— à pin blanc et/ou pin rouge
— à pin rouge
— à pin gris
— à sapin et/ou épinette
— (plantation d'épinette blanche)
— (plantation d'épinette noire)
— (plantation d'épinette rouge)
— (plantation d'épinette noire)
Sapinière
— (le sapin et/ou l'épin. blanche occupent plus de 75% de la portie résineux)
— à thuya (cèdre)
— à épinette noire et/ou épinette rouge
— à pin blanc et/ou pin rouge
— à pin gris
— à pruche
— à épinette
— (plantation de sapin baumier)
Pinède à pin blanc
— avec pin rouge
— et/ou rouge (ils occupent plus de 75% de la portie résineux)
— avec thuya (cèdre)
— avec épinette noire et/ou épinette rouge
— avec mélèze
— avec pin blanc
— avec pruche
— (plantation)
Pinède à pin gris
— (le pin gris occupe plus de 75% de la portie résineux)
— avec thuya (cèdre)
— avec épinette noire et/ou épinette rouge
— avec mélèze
— avec pin blanc
— avec pin blanc et/ou pin rouge
— avec pin rouge
— avec pruche
— avec sapin et/ou épinette blanche
— (plantation)
Pinède à pin rouge
— (le pin rouge occupe plus de 75% de la portie résineux)
— avec thuya (cèdre)
— avec épinette noire et/ou épinette rouge
— avec mélèze
— avec pin gris
— avec pin blanc et/ou pin rouge
— avec pruche
— avec sapin et/ou épinette blanche
— (plantation)
Cédrière
— (le thuya occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— à épinette noire et/ou épinette rouge
— à mélèze
— à pin blanc et/ou pin rouge
— à pin rouge
— à pin gris
— à épinette
— à sapin et/ou épinette blanche
— (plantation de thuya)
Pruchière
— (la pruche occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— à thuya (cèdre)
— à épinette noire et/ou épinette rouge
— à mélèze
— à pin blanc et/ou pin rouge
— à pin rouge
— à pin gris
— à sapin et/ou épinette blanche
— (plantation)
Mélèzin
— (le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— à thuya (cèdre)
— à épinette noire et/ou épinette rouge
— à pin blanc et/ou rouge
— à pin gris
— à pruche
— à sapin et/ou épinette blanche
— (plantation de mélèze européen)
— (plantation de mélèze japonais)
— (plantation de mélèze brion)

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

Feuillus d'essences intolérantes avec pin gris
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — avec résineux
— — — — avec sapin
Bouleaux blancs avec épinette noire ou rouge
Bouleaux blancs avec épinette noire ou rouge
— — — — avec épinette noire ou rouge
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — avec résineux
Bouleaux jaunes avec sapin
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — avec résineux
Peupliers avec sapin
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — avec épinette noire ou rouge
— — — — avec résineux
Érablaie
Érablière équivalente
— à pin blanc
— à pin rouge
Mélangés à feuillus tolérants
— — sur station humide

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— d'essences intolérantes
— d'essences tolérantes
— — sur station humide
— d'essences
Bouleaux à bouleaux blancs
— — à bouleaux jaunes
Peupliers
Érablière rouge
Érablière
— à bouleaux blancs
— à bouleaux jaunes
— à hêtre
— à feuillus d'essences intolérantes
— à feuillus d'essences tolérantes
Plantation d'érable à sucre
— — de peuplier
— — de peuplier hybride

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Aulnaie

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Terrain agricole d'Agrégie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épaisseur légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

⊖ 0-50% ⊕ 50-100%

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE

CLASSES	TIGES DE
10 (ans)	0-20 ans
30 "	21-40 "
50 "	41-60 "
70 "	61-80 "
90 "	81-100 "
100	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	CLASSES
70-10 (ans)	30-70 (ans)
80-30 "	50-80 "
90-50 "	70-90 "
100-70 "	80-100 "
100-70 "	80-100 "

FORÊT INÉQUIÈRE

Jeune inéquienne: Prog. à dominance de haut. tolérants, majorité des tiges entre 0 et 90 ans; autres peuplements majorité des tiges entre 0 et 60 ans.

Vieilleuse inéquienne: Prog. à dominance de haut. tolérants, majorité des tiges depuis 90 ans; autres peuplements majorité des tiges ont plus de 60 ans.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	2m	17m	12m	7m	4m	1m	6.
	1	2	3	4	5	6	
A	A1	A2	A3	A4	A5	6	
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6	
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6	
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6	

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	moins
Moyenne	31 à 60%	m
Forte	61 à 80%	f
Abrupte	81% et plus	a

Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S 90 C3 cr 90 6
- S — sélection
- 90 — classe de pente
- C3 — classe d'âge
- cr — perturbation
- 90 — classe de hauteur
- 6 — classe de densité
- S — sous groupe d'essences
- C — groupement d'essences

R C5 d 60 D1
- R — classe de perte
- C5 — classes d'âge
- d — drainage de l'origine
- 60 — classe de hauteur
- D1 — classe de densité
- R — type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR (SUR SYNG. FOR.) JULIEN DIVEST A 1556 (UG 25)
SIGNATURE

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR (SUR SYNG. FOR.) LE GROUPE DENAIR (UG 28)
SIGNATURE

Photographie aérienne : 1984
Carte forestière : Année de publication : 1985
Année de révision :

COMPOSANTES TERRITORIALES

2 25-2

Région administrative
Unité de gestion
Unité d'aménagement

Unité de sondage 5*

000 01 D4

Mode de tenure ou de gestion
Bloc d'aménagement
Concessionnaire ou autres

Bassin hydrographique 40507*
Bassin primaire
Bassin secondaire

Unité de gestion privée

Municipalité 90900*
Division de recensement
Municipalité
Cadastre

Parcelle 4392*

Région écologique 12b

Municipalité régionale de comté M.R.C. 260 MARIA CHAPDELAINE

*Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Divisions territoriales en date du : 1/8/84
Déclinaison magnétique : 19° ouest
Équidistance des courbes : 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-J-8	32-I-5	32-I-6	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
32-J-1	32-I-4	32-I-3	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
32-G-16	32-H-13	32-H-14	

32 I/4 N.E.

Compt. For. = 8326-8629-9215-9562-5544-6017-6582-7153-7523-8081-8616

À Jour : avril 1990